

Gy le 15 novembre 2018

## **NOTE DE FRAIS DES ELUS !**

---

Le PBD Genève n'est pas totalement étonné de ce qui se passe !

Le PBD considère totalement indécent d'avoir de telles notes de frais, pour des téléphones, des frais de bouche ou encore du transport ! Lorsque l'on gagne 250'000.- par an, et donc plus de 20'000.- par mois, on peut se payer ses transports, on peut se payer un forfait téléphonique et on peut se payer ses restaurants etc... sans caisse supplémentaire, hormis les représentations officielles qui sont dans une ligne budgétaire bien définie.

Ceci étant dit, le PBD s'étonne toutefois d'entendre les loups de gauche comme de droite qui s'étonnent de cela !

Ces loups qui hurlent aujourd'hui furent pour un grand nombre les chiots d'hier qui non seulement votaient les budgets, mais également votaient les comptes et donnaient ainsi décharge à l'exécutif, et indirectement à l'administration en charge des paiements ! Donc, soit ces élus ne savent pas lire et ne comprennent ni le budget ni les comptes, soit ils n'ont pas fait le travail nécessaire de lectures de ces documents ou alors la situation était-elle confortable pour eux également !?

Sans oublier une administration qui au minimum aurait dû faire le nécessaire pour les abonnements téléphoniques pour ne pas dire plus.

Les explications de plusieurs magistrats ne nous convainquent pas ! Une erreur de carte peut arriver mais si vous ainsi que votre administration êtes consciencieux, le fait est rectifié au maximum dans le mois. Quand on a besoin de se changer plusieurs fois par jours, il n'y pas lieu de prendre le taxi mais d'avoir ses affaires avec soi ou d'utiliser les abonnements de transport public mis à leur disposition.

En conclusion, le PBD Genève est convaincu que tous les conseillers municipaux ou députés savent ces choses, puisque c'est eux qui valident ces dépenses aux moments du vote des comptes et des budgets ! Celui qui ne le sait pas n'a pas fait son travail et vous l'avez élu et payé pour presque rien ! Les services de l'administration qui paient ces dérivent ne sont pas à la hauteur et auraient dû interpellé les magistrats sur ces dysfonctionnements. Les magistrats auraient dû rectifier cette pratique qui n'a plus lieu d'être quand votre salaire payé par l'impôt de chaque citoyen atteint 20'000.- par mois.

Quand on gagne plus de 20'000.- par mois d'argent public, on devrait pouvoir faire avec. Toutes les communes, sans oublier le canton, doivent rectifier de manière immédiate leurs pratiques d'un autre temps.

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Parti Citoyen Démocratique Genève ( PCD Genève )**



**LE JUSTE MILIEU**  
Parti Citoyen Démocratique  
Genève

Pour plus de renseignements :

Thierry Vidonne (079 341 56 76)  
Président PCD Genève  
Vice Président PBD Suisse  
<http://www.bdp.info/ge/fr/>  
<https://www.facebook.com/PBD.GE/?ref=ts&fref=ts>

André Leitner (079 277 27 50)  
Vice-Président PCD Genève